



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM241916, N°157328) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 04/08/2021

Fait à Toulouse, le 30 Juillet 2021

Le Gérant

Bernard MAFFRE

ENQUÊTE PUBLIQUE

VILLE DE PLAISANCE-DU-TOUCH

Permis d'aménager un lotissement d'activités soumis à étude d'impact environnemental

ENQUETE PUBLIQUE

du lundi 23 août 2021 au jeudi 30 septembre 2021

Par arrêté municipal n°21/211 en date du 30 juillet 2021, Monsieur le Maire a décidé l'ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance du permis d'aménager un lotissement d'activités dit « Ampère », déposé par la société Foncière Toulouse Ouest qui est responsable du projet (coordonnées : 8-10-12 impasse du Ramier des Catalans, 31000 TOULOUSE ; 05.34.51.11.11). Le projet, d'une superficie de 9,1Ha, consiste en l'aménagement de 5 macro-lots destinés à recevoir des constructions à usage d'activités et à la réalisation d'une voie structurante reliant la RD82 et la rue Sadi Carnot à la rue André Marie Ampère. Toute information peut être demandée auprès de la Mairie de Plaisance-du-Touch.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Plaisance-du-Touch, rue Maubec, durant 39 jours du lundi 23 août 2021 à 13h30 au jeudi 30 septembre 2021 à 17h30, aux horaires habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête publique sera aussi disponible sur le site internet de la Ville : <http://www.plaisancedutouch.fr/les-enquetes-publiques>

Mme Claudette GROLLEAU, a été désignée en tant que Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse pour conduire cette enquête.

Elle recevra à la Mairie de Plaisance-du-Touch le 23 août 2021 (13h30-17h00), le 08 septembre 2021 (09h00-12h30) et le 30 septembre 2021 (13h30-17h30). Les observations seront consignées sur le registre d'enquête ; ou adressées au Commissaire Enquêteur, à la Mairie de Plaisance-du-Touch, rue Maubec, BP-12, 31830 Plaisance du Touch ; ou par mail à urbanisme@plaisancedutouch.fr

Le public pourra consulter, durant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur à la Mairie de Plaisance-du-Touch aux heures habituelles d'ouverture, et sur le site internet de la Ville (<http://www.plaisancedutouch.fr/les-enquetes-publiques>).

Le Maire, Philippe GUYOT

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.